

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le jeudi 27 avril 2023, à 12 h, suivant avis de convocation signifié au moins 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé
M^{me} Marie-Claude Godin
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M. Bastien Gaudet, greffier.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

85-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

Entretien et gestion des opérations du Centre Bombardier et des infrastructures récréatives – Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public afin d'attribuer le contrat d'entretien et de gestion des opérations du Centre Bombardier et des infrastructures récréatives pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2027, avec possibilité de prolongation pour une période additionnelle de quatre (4) années;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été analysées par un comité de sélection en fonction du système de pondération prévu par l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes et décrit au devis de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection contenue au rapport transmis en date du 25 avril 2023;

86-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit à Sogep inc., le contrat relatif à la fourniture des services décrits au devis de l'appel d'offres public Entretien et gestion des opérations du Centre Bombardier et des infrastructures récréatives;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense correspondant aux sommes indiquées au bordereau de soumission, soit un montant total approximatif de 5 471 167,37 \$ (compte tenu que la dépense peut varier si la Ville confie ou non à l'adjudicataire des travaux à taux horaire prévus au devis, et ce, en fonction des heures réellement effectuées), toutes taxes en sus, si la Ville exerce lesdites options;

QUE le devis, les addendas, le bordereau de soumission et la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties;

D'AUTORISER M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2023, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Développement résidentiel du secteur de la rue du Verger et réfection de la 3^e rue Fraser, de la 6^e avenue Pilote et de la 10^e avenue Potvin – Services professionnels en génie civil – Attribution de contrat

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à une demande de prix auprès de trois fournisseurs de services professionnels en génie civil;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, dans une fiche synthèse datée du 21 avril 2023;

87-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER à la firme Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc., de Rivière-du-Loup, le contrat relatif à la fourniture des services professionnels requis pour la réalisation d'un contrôle qualitatif des sols et matériaux sur les sites du développement résidentiel de la rue du Verger et des 3^e rue Fraser, 6^e avenue Pilote et 10^e avenue Potvin;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense approximative de 7 080 \$, toutes taxes en sus, (compte tenu qu'elle peut varier en fonction des heures réellement effectuées), payable, pour la partie des services à être rendue dans le secteur de la rue du Verger, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 2-2023, pour la partie des services à être rendue sur la 10^e avenue Potvin, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 3-2020, et pour la partie des services à être rendue sur la 6^e avenue Pilote et sur la 3^e rue Fraser, à même les prévisions budgétaires;

QUE la présente résolution, la proposition de prix de l'adjudicataire ainsi que tous les documents de la demande de prix fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée relative à la partie des services à être rendue dans le secteur de la rue du Verger, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 2-2023, à la partie des services à être rendue sur la 10^e avenue Potvin, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 3-2020, et à la partie des services à être rendue sur la 6^e avenue Pilote et sur la 3^e rue Fraser, à même les prévisions budgétaires;

Isabelle Lemieux, trésorière

Développement résidentiel du secteur de la rue du Verger – Travaux additionnels

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023, attribué à Action Progex inc. le contrat relatif à la réalisation de travaux municipaux dans le cadre du développement résidentiel du secteur de la rue du Verger, conforme aux plans et devis technique préparés par Bouchard service-conseil s.e.n.c. (dossier 2022-002);

CONSIDÉRANT la directive de chantier DC-001 émise le 20 avril 2023, concernant l'ajout d'une entrée de services sur une distance estimée de 35 mètres entre les nouvelles infrastructures municipales et le lot numéro 6 386 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, propriété de M^{me} Julie Mercier et de M. Sébastien Fortin;

CONSIDÉRANT la directive de chantier DC-002 émise le 18 avril 2023, concernant l'ajout d'une vanne au raccordement de la rue de la Pommeraie, laquelle vanne sera fournie par la Ville et installée par Action Progex inc.;

CONSIDÉRANT que les modifications au contrat, imprévues au moment de l'octroi du contrat, sont justifiées, constituent des accessoires audit contrat et n'en changent pas la nature;

88-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, dans le cadre des travaux municipaux pour la réalisation du développement résidentiel du secteur de la rue du Verger, les travaux additionnels identifiés aux directives de chantier DC-001 et DC-002;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, des dépenses additionnelles respectives approximatives de 12 950 \$ et de 1 500 \$, toutes taxes en sus, (compte tenu qu'elle peuvent varier en fonction de la longueur exacte des raccordements et des branchements et en fonction de la présence éventuelle de roc), payables à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 2-2023;

D'AUTORISER M. Stéphane Roy à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 2-2023.

Isabelle Lemieux, trésorière

Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

89-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 12h19.